

## QU'EST-CE QUE LE PATRIMOINE ?

Référence : DL211A	Durée :	Niveau : Bases	Modalités : E-Learning	Tarifs : Nous consulter
-----------------------	---------	-------------------	---------------------------	----------------------------

## LIEUX ET DATES :

### IFPASS SERVICES

- Du 01/01/2020 au 31/12/2020

## OBJECTIFS

- Définir la composition du patrimoine d'un client

### Information complémentaire :

Module disponible dans l'**Université Digitale Ifpass** accessible par abonnement.

Pour plus de renseignement [cliquez ici !](#)

[Consultez le taux de satisfaction de nos formations e-learning ici >>](#)

## POINTS FORTS

### Modalités pédagogiques :

Une vidéo explicative permettant d'acquérir rapidement les éléments clés. Un quiz venant régulièrement valider la bonne acquisition des connaissances. Chaque séquence se clôt par les points clés indispensables à retenir.

**Formateur(s) :**

Titulaire d'un master en droit du patrimoine professionnel, et après avoir travaillé dans de nombreuses structures d'assurance, Marie-Hélène Rémond a fondé sa propre société en gestion du patrimoine. Elle partage donc aujourd'hui son temps entre le conseil et la formation. Parmi ses nombreux domaines d'intervention on compte, la fiscalité du particulier, la gestion patrimoniale et les produits d'assurance vie et de personnes.

**Les plus de la formation :**

Le patrimoine se définit comme étant une propriété. Etant donné que nous possédons tous quelque chose, il concerne donc toutes les personnes physiques ou morales.

Composé à la fois d'un actif et d'un passif, le patrimoine n'est pourtant pas une notion purement comptable. Mais au fait... de quoi et comment est-il composé ? Quelles fonctions renferment les aspects de court, moyen et long terme dans un patrimoine ? C'est ce que cette formation vous propose de découvrir.

Pour les personnes en situation de handicap souhaitant suivre une formation en e-learning, nous vous invitons à contacter notre référente handicap, Nadia Benakli, par e-mail à [nbenakli@ifpass.fr](mailto:nbenakli@ifpass.fr) ou par téléphone au 01 47 76 58 35, afin de déterminer les formations accessibles.

**[Consultez le taux de satisfaction de nos formations sur PLANETE CSCA RH ici >>](#)**

## PROGRAMME

A. Qu'est-ce que le patrimoine ? (20 mn)

1. Définition
2. Notion actif/passif
3. Vision globale

**Validation des acquis :**

**A l'issue du module de formation, un quiz est proposé, il faut recueillir au moins 80% de bonnes réponses pour valider le module de formation.**

Validation DDA

Pour répondre à l'obligation de formation continue des distributeurs d'assurance, cette formation doit être impérativement réalisée dans le cadre d'un plan de développement des compétences personnalisé du participant (article A512-8 2° du Code des assurances). Il relève in fine de la responsabilité de l'employeur de s'assurer de l'adéquation des formations avec les besoins des personnes concernées et, par là même, de la personnalisation des parcours de formation.

**Personnalisation parcours :**

**Un questionnaire préparatoire sera remis en amont de la formation au participant lui permettant de faire remonter auprès du formateur ses attentes et besoins spécifiques**

## **Fiche identité :**

Ce module de formation a été écrit et conçu en 2020. Il fait l'objet d'une actualisation annuelle. Il est la propriété d'Ipass Services.

Il contient les éléments suivants :

1. 1 séquence vidéo
2. 1 fiche pratique "Pour aller plus loin"
3. 1 quiz final

## **PUBLIC**

Conseillers et Chargés de clientèle

Gestionnaires de contrat

Toute personne qui souhaite acquérir une bonne culture sur la gestion du patrimoine, à titre personnel ou professionnel

**Pour les personnes en situation de handicap** souhaitant réaliser une formation e-learning :

Nous vous invitons à prendre contact avec notre référent handicap (Nadia Benakli - [nbenakli@ifpass.fr](mailto:nbenakli@ifpass.fr) - 01 47 76 58 35) afin de déterminer les formations accessibles.

## **PRÉ-REQUIS**

Pas de pré-requis.

## **Modalité d'accès :**

- Les demandes d'inscription se font par mail à [mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr)
- Toutes les démarches administratives et financières doivent être réglées avant le début de la formation. Veuillez noter qu'en cas de demande de financement à un organisme financeur, la démarche de prise en charge est à réaliser par le candidat ou l'entreprise et doivent être réalisées à l'avance

## **TARIFS ET FINANCEMENTS**

Exonérés de TVA

Module disponible dans l'Université Digitale Ipass accessible par abonnement.

Pour plus de renseignement contactez-nous !

## CONTACT

[mo-inscriptions@ifpass.fr](mailto:mo-inscriptions@ifpass.fr) / [01 47 76 58 70](tel:0147765870)

Généré le 27/07/2024 à 18:06